



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN

Nombre de Membres	
du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	22
Votants	26
Date de la convocation :	
	27/11/2025
Date de l'affichage :	
	27/11/2025

DELIBERATION N°15 DU 3 DECEMBRE 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session
ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et
Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la
présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

Présents : Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Jean-Christophe BOUCAUD, Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Michel SANCHEZ, Jérémie SANSA, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYN,

Absents excusés : Sophie BALLESTER (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD), Patrick JEAN-FRANÇOIS, Rodolphe SANCHEZ (procuration à Thierry DAURAT), Alain TAURINES (procuration à Patrick ANGLES), Virginie THOMAS (procuration à Anne-Catherine TERRYN)

Secrétaire de séance : Jean-Christophe BOUCAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-I, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal sont proposés.

Les modifications sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 023	Virement section d'investissement	-44 000,00 €	
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	44 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 21	Immobilisations incorporelles	129 300,00 €	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	186 700,00 €	
CHAPITRE 021	Virement section fonctionnement		-44 000,00 €
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers		-50 000,00 €
CHAPITRE 13	Subventions d'investissement		410 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		316 000,00 €	316 000,00 €

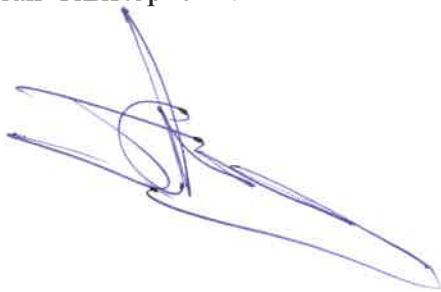
Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité:

- **Valide** la décision modificative n°2 du budget 2025 telle que présentée ci-dessus ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe BOUCAUD

Le Maire,
Marlène PUCHE




Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.tlerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20251203-DEL15-031225-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025